

ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD
NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

NATO UNCLASSIFIED
and
PUBLIC DISCLOSED

PALAIS DE CHAILLOT
KLEBER 50-20

ORIGINAL: ANGLAIS

MEMORANDUM

DU : Secrétaire Exécutif
AUX : Secrétaires des Délégations

Objet : Distribution à des experts de documents émanant de Groupes d'Experts de la Division "Production et Logistique"

Le Secrétariat est invité, de temps à autre, à distribuer des documents émanant de Groupes d'Experts des sections techniques de la Division "Production et Logistique" directement à chacun des experts. Certes, les experts intéressés peuvent y trouver avantage, mais il en est résulté jusqu'ici un grand nombre de difficultés et de complications et, comme le Secrétaire Général Adjoint chargé des questions de Production et de Logistique l'a indiqué au mois d'août dernier dans un mémorandum adressé aux délégations (DLH/14), le Secrétariat y a renoncé.

Au cas où cette décision serait particulièrement gênante pour l'expert intéressé, ce dernier devra s'adresser directement à sa Délégation, et non à l'auteur du document ou au Service des documents de l'OTAN. En tous cas, la Division "Production et Logistique" se tiendra en liaison étroite avec les délégations pour ce qui est de tout remaniement des listes de distribution, qui résulterait de changements dans la composition des Groupes d'Experts. Tous les experts faisant partie d'un Groupe de Travail sont directement informés de ces dispositions par une lettre personnelle du secrétaire du groupe. On trouvera ci-joint un modèle de cette lettre.

(Signé) R.D. COLERIDGE

RDC/100/53
24 février 1953

Lettre des Secrétaires des divers Groupes de Travail
des Sections Techniques adressées à titre individuel,
à chacun des experts.

Monsieur,

Depuis quelques mois, le Secrétariat a cessé de distribuer les documents émanant de groupes d'experts, directement et personnellement à chacun des experts intéressés. Il a pris cette décision, en raison des nombreuses difficultés et complications qu'entraînait cette pratique, notamment du point de vue de la sécurité. Toutes ces distributions sont faites directement à votre Délégation. S'il vous est difficile, de ce fait, d'obtenir les documents dont vous avez besoin, vous voudrez bien vous adresser directement à votre Délégation, qui en tous cas, sera constamment tenue au courant de la composition des différents groupes de travail; ceux-ci devraient donc pouvoir déterminer sans la moindre difficulté comment doit être effectuée la distribution des documents.